



SOCAN

Société canadienne des auteurs,  
compositeurs et éditeurs de musique

Society of Composers, Authors and  
Music Publishers of Canada

EMPLOYEURS DE  
**CHOIX**  
AU CANADA  
PETITES ET MOYENNES  
ORGANISATIONS

## LA SOCAN SATISFAITE DE LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME DU CANADA

**(Toronto –18 septembre 2008)** La Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN) est heureuse de la récente décision de la Cour suprême du Canada (CSC) de rejeter, avec coûts, la demande présentée par l'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS) et deux de ses membres, Bell Mobilité inc. et Telus Communications à la CSC pour une révision officielle de la décision de la Cour fédérale d'appel rendue plus tôt cette année.

La demande rejetée était un appel de révision d'un jugement récent soutenant la décision de la Commission du droit d'auteur de fixer des frais de licence pour la transmission de sonneries téléphoniques par des fournisseurs de sonneries pour les années 2003-2005. La décision confirme la position de la SOCAN que la transmission de sonneries téléphoniques à des abonnés par des fournisseurs de sonneries constitue une « communication au public par télécommunication » et permet à la SOCAN de percevoir des frais de licence des fournisseurs de télécommunications sans fil pour la communication d'œuvres musicales par le biais de sonneries téléphoniques au Canada.

« La décision de la Cour suprême du Canada confirme la décision de la Commission du droit d'auteur permettant à la SOCAN d'émettre des licences de communications par les nouveaux médias, » a déclaré Paul Spurgeon, vice-président, services juridiques, et chef du contentieux de la SOCAN.

À la SOCAN, nous comprenons que l'industrie musicale canadienne ne peut être plus forte que la somme des forces qui l'entoure. Nous sommes fiers de jouer un rôle d'avant-garde et de collaborer avec d'autres organisations pour assurer le bien-être à long terme de nos membres et de l'industrie musicale canadienne dans son ensemble. La SOCAN est l'organisation canadienne de gestion collective des droits d'auteur qui administre la communication et l'exécution des œuvres musicales. Son rôle est de gérer ces droits au nom de ses membres (compositeurs, paroliers, auteurs-compositeurs et leurs éditeurs), ainsi que ceux des membres de ses organisations affiliées internationales, en émettant des licences pour l'utilisation de leur musique au Canada. Les sommes perçues sont distribuées à ses membres et aux organisations affiliées internationales sous forme de redevances. La SOCAN distribue également à ses membres les redevances qu'elle reçoit des organisations affiliées internationales pour l'utilisation de leur musique à travers le monde. La SOCAN a des bureaux à Toronto, Montréal, Vancouver, Edmonton et Dartmouth.

-30-

Pour plus d'information, contactez :

Anne Richard  
Chef de service, Publicité et  
communications francophones  
Tél. : (514) 844-8377 poste 255  
Courriel : [richarda@socan.ca](mailto:richarda@socan.ca)

Bill Wilson,  
Spécialiste principal, Communications et  
Marketing et chef de projet  
Tél. : (416) 445-8700, poste 784  
Courriel : [wilsonb@socan.ca](mailto:wilsonb@socan.ca)